



#198

SEPTEMBRE 2018



Manpower®

CONNAISSEZ-VOUS LES AVANTAGES DE "MON MANPOWER"

L'outil pour gérer votre quotidien

Rechercher et postuler
simplement à une offre d'emploi

Épargne & Congés payés

Le covoiturage avec Blablalines

Le e-contrat Manpower

Votre profil est recherché

Le prélèvement à la source

chaque jour, faisons
grandir la confiance



Mon Manpower

Une mine d'informations et d'outils conçus pour faciliter vos missions, accessible depuis manpower.fr ou l'appli mobile !



L'OUTIL IDÉAL POUR GÉRER VOTRE QUOTIDIEN

- ▶ Toutes les **infos pratiques pour bien démarrer votre mission** sont accessibles depuis votre compte ou l'appli mobile : les coordonnées de l'entreprise cliente, la date et l'heure de début de mission, vos contacts sur place...
- ▶ Besoin **d'un acompte sur salaire** ? Vous pouvez passer votre demande directement sur votre espace perso...
- ▶ Consultez vos relevés d'activité, vos contrats de travail, l'historique de vos missions des 3 derniers mois. Accédez aux duplicatas de vos bulletins de paie des 18 derniers mois et à **tous vos documents archivés dans votre "e-coffre fort Manpower"**.

RECHERCHER ET POSTULER SIMPLEMENT À UNE OFFRE D'EMPLOI

Jusqu'à **5 alertes e-mail personnalisées et 3 CV préenregistrés** pour faciliter vos candidatures. Vous **postulez d'un clic** et êtes notifié(e) de l'évolution de votre dossier.

ÉPARGNE & CONGÉS PAYÉS



- ▶ Le Compte CET vous permet de placer vos IFM à un **taux exceptionnel pouvant aller jusqu'à 8%*** bruts par an !



- ▶ **Gérez vos absences rémunérées en quelques clics** : l'outil vous indique le solde de jours disponibles, cumulés au prorata des heures de missions réalisées.

* Le taux de rémunération est de 8% bruts annuels si vous conservez votre placement 6 mois et plus, ou bien de 5% si vous le débloquez avant.

ZOOM SUR



AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ AU COVOITURAGE AVEC BLABLALINES ?

Pour vos trajets de moins de 80 km/jour, **optimisez votre budget en optant pour un partage de voiture** avec d'autres intérimaires : L'appli Mon Manpower vous met directement en contact avec d'autres intérimaires près de chez vous !

EN SAVOIR PLUS SUR

[blablalines](#)

DÉCOUVREZ LE E-CONTRAT MANPOWER : PRAÏQUE, RAPIDE, SÉCURISÉ

À chaque nouvelle mission, un mail vous informe qu'un **nouveau contrat de travail est disponible pour être signé électroniquement**. Plus besoin de l'imprimer et de le renvoyer à votre agence, ni aucun risque de l'égarer, il est automatiquement archivé dans votre e- coffre fort.

EN SAVOIR PLUS SUR

[le e-contrat](#)



Avec un profil complété à 100% vous gagnez en visibilité auprès de nos conseillers en agence, qui pourront plus facilement le proposer à nos clients.

Pensez à actualiser régulièrement vos dates de disponibilité.



CONTACTEZ-NOUS

Une question sur votre contrat, vos missions ou votre rémunération ? Votre agence et la hotline intérimaire y répondent.

Vous disposez également d'un accès au portail des informations syndicales.



RESTEZ INFORMÉ(E)

Votre fil d'info vous alerte des dernières informations urgentes et nouveautés.

Retrouvez aussi toutes les infos utiles pour mieux comprendre votre statut et vos droits en tant qu'intérimaire : votre contrat de travail, votre rémunération, votre protection sociale, vos droits à formation...



RAPPEL :

Toutes les actions réalisées dans votre espace perso sur **manpower.fr** sont automatiquement et instantanément synchronisées sur l'appli, et inversement.

L'outil pour gérer votre quotidien

Rechercher et postuler à une offre d'emploi

Épargne & Congés payés

Le covoiturage avec Blablalines

Le e-contrat Manpower

Votre profil est recherché

Le prélèvement à la source

Vos avantages

VOTRE PROFIL EST ACTIVEMENT RECHERCHÉ

Le métier de chauffeur occupe la 4^e place des métiers les plus recherchés selon la dernière étude *ManpowerGroup Talent Shortage* consacrée aux métiers dits "pénuriques" en France, c'est-à-dire ceux les plus difficiles à pourvoir faute de candidats.

Pour pallier aux difficultés de recrutement de chauffeurs traditionnellement masculins, **la mixité est une excellente solution !** Manpower accompagne ses entreprises clientes dans la recherche de nouveaux profils, notamment des femmes, sur ces métiers.



Découvrez l'expérience de Marjorie et renseignez-vous en agence.

C'EST POUR BIENTÔT !

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera **directement collecté par votre employeur dès janvier 2019 !** Il sera automatique et s'affichera clairement sur votre bulletin de paie.

Le choix du taux de prélèvement et l'exactitude de vos données personnelles sont primordiaux pour garantir la réussite du prélèvement à la source sur votre bulletin de paie.

D'autres informations sont à venir !

Pour en savoir plus :

- Contactez votre centre des impôts
- Appelez le numéro spécialement mis en place

0 811 368 368 Service 0,06 € / min + prix appel

- Ou rendez-vous sur : www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source

IMPÔTS
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

VOS AVANTAGES⁽¹⁾

DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1^{ère} connexion sur *Mon Manpower*.

Pensez à activer votre CPF sur moncompteformation.gouv.fr



DÈS VOTRE 1^{ÈRE} HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...

Accès au Compte Epargne Temps (CET).



À PARTIR DE

| | | | |
|-------------------|---|---|---|
| 400 heures | Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours. | 600 heures | Comité Central d'Entreprise. |
| 414 heures | Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*. | 1 600 heures | Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences. |
| 500 heures | Comité d'Entreprise Régional ⁽²⁾ . | 2 000 heures⁽³⁾ | Entretien professionnel. |
| 507 heures | Action Logement Manpower. | 16 070 heures depuis inscription⁽⁴⁾ | Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾ . |

*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28



DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER



Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE



Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Hotline intérimaires

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

EN SAVOIR PLUS SUR LES

avantages intérimaires



(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) A partir de 2000 h. sur les 24 derniers mois dont 1000 h. et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précèdent le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.faftt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : interim.ag2ramondiale.fr, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com.

Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegemanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowerord@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowersudouest.com.

Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire/Charentes Maritimes : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Lettre Entre Nous n°198, Septembre 2018 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - www.manpower.fr - Directeur de la publication : Corinne Mao - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563 - Imprimé sur papier 100% recyclé.



RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS
SUR VOTRE ESPACE
Mon Manpower



L'outil pour gérer votre quotidien

Rechercher et postuler à une offre d'emploi

Épargne & Congés payés

Le covoiturage avec Blablalines

Le e-contrat Manpower

Votre profil est recherché

Le prélèvement à la source

Vos avantages